

Séance ordinaire du 16 novembre 2015

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce seizième jour du mois de novembre deux mille quinze à dix-neuf heures trente-neuf, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Janet Jones et Robert Maranda.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2015-10-81

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 novembre, tel qu'il est modifié par l'ajout de l'affaire suivante :

« Comité exécutif

Résolution visant à transmettre nos condoléances et à témoigner de notre solidarité au peuple de France »

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-82

Résolution visant à transmettre nos condoléances et à témoigner de notre solidarité au peuple de France

ATTENDU que le peuple Français a été la cible d'actes terroristes le vendredi 13 novembre 2015 ;

ATTENDU que ces gestes constituent une atteinte aux valeurs de paix et de liberté que nous partageons avec la France ;

ATTENDU qu'à titre de symbole de notre solidarité envers la France, la Ville a procédé à la mise en berne de son drapeau, et ce, pour toute la durée du deuil national décrété par le Président de la République Française, Monsieur François Hollande ;

ATTENDU qu'une mobilisation internationale est nécessaire pour la protection de nos valeurs de démocratie et de liberté ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre nos condoléances et de réaffirmer notre solidarité au peuple français.

De transmettre une copie de la présente résolution à Monsieur Nicolas Chibaeff, Consul général de France à Québec.

Adoptée à l'unanimité

Les membres du conseil de la Ville et les personnes présentes observent une minute de silence pour témoigner de leur solidarité au peuple de France.

CV-2015-10-83

Félicitations aux membres du personnel du Centre de service à la clientèle de la Ville pour sa 1 000 000^e requête traitée

ATTENDU que le service à la clientèle est un service de première ligne qui constitue le mécanisme d'accueil pour l'ensemble des clientèles que ce soit par leur accueil en personne, par téléphone ou par courrier électronique;

ATTENDU que les membres du personnel du Centre de service à la clientèle soutiennent les directions et les services municipaux en ce qui a trait à leurs besoins respectifs de communication auprès de la population;

ATTENDU que la Ville, par la voie de la qualité de son service à la clientèle, offre une diversité de services répondant aux besoins des Lévisiennes et des Lévisiens;

ATTENDU que le mardi 3 novembre dernier, le Centre de service à la clientèle (CSAC) de la Ville de Lévis a traité sa 1 000 000^e requête depuis sa création en 2007;

ATTENDU que la Ville reconnaît l'importance du service à la clientèle et qu'elle est fière du travail accompli par les membres du personnel du CSAC;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le personnel du Centre de service à la clientèle de la Ville pour avoir traité 1 000 000 de requêtes formulées par les citoyennes et citoyens, et ce, depuis sa création en 2007, de même que de souligner la contribution de tous les employés et employées de la Ville pour leur apport à une prestation de service de haute qualité, l'ensemble de ce travail étant une source de fierté et d'inspiration.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-84

Signature du livre d'or par les membres du personnel du Centre de service à la clientèle de la Ville

Les membres du personnel du Centre de service à la clientèle de la Ville signent le livre d'or pour souligner le traitement de 1 000 000 de requêtes formulées par les citoyennes et citoyens, et ce, depuis sa création en 2007, de même que de souligner la contribution de tous les employés et employées de la Ville pour leur apport à une prestation de service de qualité, l'ensemble de ce travail étant une source de fierté et d'inspiration.

CV-2015-10-85

Période de questions

Environ 50 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-10-86

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 2 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-87

Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

Le maire fait rapport sur la situation financière de la Ville et dépose ce rapport.

CV-2015-10-88

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 26 octobre et 2 novembre 2015

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 26 octobre et 2 novembre 2015 est déposé.

CV-2015-10-89

Félicitations au restaurant Express du sud pour ses 20 ans d'existence

ATTENDU que le restaurant l'Express du sud souligne ses 20 années d'existence sur le territoire lévisien;

ATTENDU que d'année en année, l'Express du sud a su répondre aux besoins de sa clientèle toujours croissante;

ATTENDU que ce restaurant, offrant une vaste gamme de services de restauration, est reconnu pour ses déjeuners, ses menus midi express, sa table d'hôte ainsi que ses 5 à 7 à l'ambiance décontractée, agrémentés par la présence d'un chansonnier;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De féliciter les actuels propriétaires, Monsieur Jean Grondin et Madame Caroline Gendreau, et remercier toute l'équipe de l'Express du sud pour sa contribution à la vitalité lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-90

Félicitations à Albatros Lévis pour ses 25 ans d'existence

ATTENDU que le Mouvement Albatros est un mouvement essentiellement bénévole dont la mission est d'accompagner les personnes atteintes de maladie grave en soins palliatifs ou en fin de vie;

ATTENDU que, par cet accompagnement, le Mouvement Albatros apporte soutien et répit aux proches aidants ainsi qu'un accompagnement au deuil;

ATTENDU qu'Albatros Charny fut fondé en 1990 par des bénévoles engagés à offrir un service d'accompagnement à leurs concitoyens;

ATTENDU qu'avec sa centaine de bénévoles, Albatros Lévis consacre annuellement pas moins de 2 000 heures en accompagnement des personnes atteintes de maladie grave en soins palliatifs ou en fin de vie;

ATTENDU qu'Albatros Lévis contribue au bien-être des gens de notre communauté et demeure une source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De féliciter Albatros Lévis pour ses 25 ans d'existence et de remercier ses membres pour le travail accompli depuis toutes ces années.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-91

Félicitations à l'entreprise Supermétal de Lévis pour l'obtention d'importants contrats québécois

ATTENDU que l'entreprise Supermétal, fondée en 1959, est un manufacturier canadien se spécialisant dans la fabrication et l'installation de charpentes d'acier destinées à des immeubles commerciaux, projets d'infrastructure et bâtiments industriels complexes;

ATTENDU que cette entreprise de 650 employés, basée ici à Lévis, exploite des usines au Québec, en Alberta et en Caroline du Sud;

ATTENDU que l'entreprise Supermétal a décroché deux contrats d'envergure reliés aux charpentes métalliques de l'échangeur Turcot et de la Maison Manuvie;

ATTENDU que le contrat concernant l'échangeur Turcot est le plus important mandat de fabrication jamais obtenu par l'entreprise;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De féliciter l'entreprise Supermétal pour l'obtention de deux importants contrats reliés aux charpentes métalliques de l'échangeur Turcot et de la Maison Manuvie et de souligner son apport à l'économie lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-92

Félicitations à la Fabrique de la paroisse Saint-Joseph-de-Lévis

ATTENDU que le 5 novembre 2015 le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) remettait les Prix d'excellence 2015 à l'occasion du 4^e Forum sur le patrimoine religieux ;

ATTENDU que, parmi les 18 dossiers reçus, 6 projets se méritent un prix ou une mention spéciale du jury ;

ATTENDU que la Fabrique de la paroisse Saint-Joseph-de-Lévis a reçu une mention spéciale du jury pour la transformation de l'église Saint-David-de-l'Auberivière en lieu de diffusion musicale ;

ATTENDU que le jury a apprécié l'esprit d'initiative des membres de la Fabrique et la sobriété des modifications apportées à l'église ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De féliciter la Fabrique de la paroisse Saint-Joseph-de-Lévis pour la mention spéciale du jury des *Prix d'excellence 2015* lors du *4^e Forum sur le patrimoine religieux*, pour la transformation partielle de l'église Saint-David-de-l'Auberivière en lieu de diffusion musicale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-93

Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-107](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334, concernant le paiement de libérations syndicales, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RHAC-2015-107.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-94

Création de postes d'emploi de policier ou policière à la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-111-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De créer quatre postes d'emploi de policier ou policière à la Direction du service de police.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-95

Abolition et création de postes d'emploi à la Direction générale

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-112-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'abolir le poste d'emploi cadre, régulier à temps complet, de conseiller ou conseillère cadre – planification et éthique à la Direction générale.

De créer le poste d'emploi hors cadre, régulier à temps complet, de directeur ou directrice du Bureau de la performance organisationnelle à la Direction générale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-96

Affectation de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-103-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'affecter un montant de 215 500 \$ provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance, pour assumer les services professionnels requis au poste budgétaire 02-160-00-416.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-97

Autorisation d'affichage d'un mandat qualifiant à la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-109-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'autoriser la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue à procéder à l'affichage interne d'un mandat qualifiant pour un poste d'emploi cadre de coordonnateur ou coordonnatrice du Centre 9-1-1 à la Direction du service de police.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-98

Nomination de contremaîtres au Service des travaux publics la Direction des infrastructures et autorisation à la Direction des ressources humaines de procéder à un appel de candidatures

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-117](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De nommer Philippe Cayouette, au poste cadre régulier à temps complet de contremaître au Service des travaux publics à la Direction des infrastructures, au salaire de la classe 3, échelon 5, et aux conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville, et ce, rétroactivement au 15 novembre 2015.

De nommer Benoît Hamel, au poste cadre régulier à temps complet de contremaître au Service des travaux publics de la Direction des infrastructures, au salaire de la classe 3, échelon 3, et aux conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville, et ce, rétroactivement au 15 novembre 2015.

D'autoriser la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue à pourvoir les postes laissés vacants à la suite de ces mouvements de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-99

Dépôt du rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1er au 31 octobre 2015

[Document d'aide à la décision DG-2015-263](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2015, est déposé à titre d'information.

CV-2015-11-00

Création du Bureau de la performance organisationnelle

[Document d'aide à la décision DG-2015-269-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De créer le Bureau de la performance organisationnelle à la Direction générale et d'apporter les changements nécessaires à l'organigramme de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-01

Accord de principe pour une entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Québec concernant la fourniture de services pour la réception et le traitement des boues des installations septiques

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-028](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'accepter en principe de conclure une entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Québec, concernant la fourniture de services pour la réception et le traitement des boues des installations septiques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-02

Adoption du budget 2016 de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2015-013](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le budget 2016 de la Société de transport de Lévis, adopté par la résolution 2015-140 de cette société, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-2015-013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-03

Dépôt du Rapport des amendements budgétaires et des virements de fonds de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2015-014](#)

Le rapport des amendements budgétaires et des virements de fonds de la Société de transport de Lévis est déposé, à titre d'information.

CV-2015-11-04

Attribution de contrats pour la location de machinerie à l'heure avec opérateurs pour le déneigement

[Document d'aide à la décision INF-TP-2015-038](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le contrat pour la location de machinerie à l'heure avec opérateurs pour le déneigement (appel d'offres 2015-50-91), de la façon suivante :

- lot A, arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est, à Maxi-Paysage inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 144 000 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année d'un contrat d'une durée de cinq ans et les prix seront indexés pour les années subséquentes;
- lot B, arrondissements des Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière-Est, à Maxi-Paysage inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 248 625 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année d'un contrat d'une durée de cinq ans et les prix seront indexés pour les années subséquentes;

conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-05

Financement afférent, crédit additionnel et attribution du contrat pour l'aménagement d'une fontaine à l'intersection de la rue J.-B.-Michaud et du boulevard Alphonse-Desjardins (secteur Lévis)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De financer la dépense relative aux travaux d'aménagement d'une fontaine à l'intersection de la rue J.-B.-Michaud et du boulevard Alphonse-Desjardins (secteur Lévis) au montant additionnel maximal indiqué à la fiche de prise de décision INF-GEN-2015-117-R-1, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

D'affecter la somme indiquée à cette fiche de prise de décision à recevoir de Groupe commercial AMT et des Ameublements Tanguay inc. pour les travaux de la partie B de la soumission, au poste 1-03-201-52-010 (affectation aux activités d'investissement provenant des revenus de fonctionnement et crédit additionnels).

D'attribuer le contrat pour les travaux d'aménagement d'une fontaine à l'intersection de la rue J.-B.-Michaud et du boulevard Alphonse-Desjardins (secteur Lévis) (appel d'offres 2015-50-96), à Les entreprises Antonio Barrette inc., au montant indiqué à cette fiche de prise de décision, conformément au devis et à sa soumissions.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-06

Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance, pour assumer les coûts afférents à la mise à niveau du bâtiment de la bibliothèque Pintellect

[Document d'aide à la décision INF-BI-2015-024](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'affecter un montant de 100 000 \$ provenant de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance, pour assumer les coûts afférents à la mise à niveau du bâtiment de la bibliothèque Pintellect.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-07

Aide financière à La société Grand Village inc.

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2015-017-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De verser une aide financière de 20 000 \$ pour l'année 2015, à La société

Grand Village inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-08

Constitution de l'organisme à but non lucratif Le centre de plein air de Lévis et désignation d'un requérant

[Document d'aide à la décision DVC-2015-018-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De constituer l'organisme à but non lucratif Le centre de plein air de Lévis et de désigner François Bilodeau, directeur adjoint de la Vie communautaire, ainsi que les citoyens suivants, monsieur Michel Marcoux et monsieur Michel Gagné, à titre de requérants auprès du Registre des entreprises pour la constitution de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-09

Entente de collaboration à intervenir avec la Corporation du presbytère Saint-Nicolas et aide financière à cet organisme

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-026-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De conclure l'entente de collaboration à intervenir avec la Corporation du presbytère Saint-Nicolas, concernant la diffusion des arts et du patrimoine sur le territoire de la ville, le prêt du bâtiment et du terrain du Presbytère Saint-Nicolas, à l'exception des locaux occupés par la Société historique de Saint-Nicolas et Bernières et par La fabrique de la paroisse de Saint-Nicolas-de-Lévis et le versement d'une aide financière à cet organisme, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2015-026-R-2, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-10

Entente de collaboration à intervenir avec Regart, centre d'artistes en art actuel et aide financière à cet organisme

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-027-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De conclure l'entente de collaboration à intervenir avec Regart, centre d'artistes en art actuel, concernant la sensibilisation et la diffusion de l'art actuel sur le territoire de la ville et le versement d'une aide financière à cet

organisme, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2015-027-R-2, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-11

Entente de collaboration à intervenir avec l'Orchestre symphonique de Lévis et aide financière à cet organisme

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-028-R-3](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De conclure l'entente de collaboration à intervenir avec l'Orchestre symphonique de Lévis, concernant la formation et la diffusion de la musique symphonique sur le territoire de la ville et le versement d'une aide financière à cet organisme, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2015-028-R-3, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-12

Entente de collaboration à intervenir avec Diffusion avant scène et aide financière à cet organisme

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-029-R-2](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De conclure l'entente de collaboration à intervenir avec Diffusion avant scène, concernant la diffusion des artistes en émergence et de la relève du secteur des arts de la scène sur le territoire de la ville, le prêt du bâtiment et du terrain du Vieux Bureau de Poste, à l'exception des locaux occupés par Le cercle de fermières Saint-Romuald et le versement d'une aide financière à cet organisme, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2015-029-R-2, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-13

Entente de collaboration à intervenir avec la Maison natale de Louis Fréchette et versement aide financière à cet organisme

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-030-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De conclure l'entente de collaboration à intervenir avec Maison natale de

Louis Fréchette, concernant la diffusion du patrimoine et de l'art de raconter sur le territoire de la ville et le versement d'une aide financière à cet organisme, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2015-030-R-2, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-14

Renflouement de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance

[Document d'aide à la décision FIN-2015-038](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De renflouer au montant de 1 000 000 \$ la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-15

Dépôt du rapport concernant l'émission d'obligations datée du 10 novembre 2015

[Document d'aide à la décision FIN-2015-039](#)

Le rapport concernant l'émission d'obligations au montant de 14 797 000 \$, datée 10 novembre 2015, est déposé, à titre d'information.

CV-2015-11-16

Modification des règlements d'emprunts fermés et annulation du pouvoir d'emprunt

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-030](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De modifier les règlements d'emprunt, compte tenu, le cas échéant, des appropriations du fonds général et des subventions reçues, par le remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt par ceux énumérés en annexe à la présente résolution, et de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'annuler les soldes résiduels de chacun de ces règlements dans ses registres, tels qu'ils sont précisés en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-17

Attribution du contrat pour la fourniture des services professionnels en actuariat pour les régimes de retraite en regard des travaux découlant de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-032-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'attribuer le contrat pour la fourniture des services professionnels en actuariat pour les régimes de retraite en regard des travaux découlant de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (appel d'offres 2015-55-90), pour une période de trois ans, à Optimum actuaire & conseillers inc., aux prix mentionnés à sa soumissions, pour une dépense estimée à 455 625 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-18

Dépôt du rapport de projection des revenus et des dépenses

[Document d'aide à la décision FIN-2015-041](#)

Le rapport de projection des revenus et des dépenses au 30 septembre 2015, tel qu'il est préparé par le trésorier, et déposé à titre d'information.

CV-2015-11-19

Désignation et renouvellement de membres du conseil de la Ville au comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville

[Document d'aide à la décision URBA-2015-249](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De désigner et de renouveler les mandats des membres du conseil de la Ville suivants au comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville, et ce, pour un mandat d'une durée de deux ans, débutant le 18 novembre 2015 :

- Serge Côté, à titre de président;
- Brigitte Duchesneau, à titre de vice-présidente;
- Michel Turner, à titre de membre;
- Réjean Lamontagne, à titre de membre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-20

Intervention de Parcs Canada et du ministère de la Culture et des Communications du Québec relative à la demande de démolition de l'immeuble situé au 7, rue Gagnon (Fort numéro 3, secteur Lévis) et report du prononcé de la décision

[Document d'aide à la décision URBA-2015-258-R-1](#)

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 7, rue Gagnon (Fort numéro 3), secteur Lévis;

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 15 juin 2015 à l'effet d'autoriser la démolition de cet immeuble;

ATTENDU la demande d'appel déposée le 2 juillet 2015 et l'audition de cet appel le 26 octobre 2015;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder un délai maximal de trois mois, soit au plus tard le 16 février 2016, à Parcs Canada et au ministère de la Culture et des Communications du Québec, afin qu'ils manifestent leur intérêt en vue d'acquérir, de conserver et de restaurer les vestiges de l'immeuble situé au 7, rue Gagnon (Fort numéro 3, secteur Lévis) et d'en assurer le financement en conséquence et que la Ville apportera sa collaboration à toute volonté exprimée en ce sens.

De reporter le prononcé de la décision du conseil de la Ville relative à l'appel de la décision du comité démolition relative à la demande de démolition de l'immeuble situé au 7, rue Gagnon (secteur Lévis) après l'expiration de ce délai et au plus tard le 14 mars 2016 lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville.

De transmettre une copie de la présente résolution à l'Honorable Mélanie Joly, ministre du Patrimoine canadien et à madame Hélène David, ministre de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-21

Vente d'une partie des lots 2 432 431 et 2 435 971 du cadastre du Québec (côte Rochette, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilité publique

[Document d'aide à la décision DEV-2015-043-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De vendre au propriétaire du lot 5 654 089 du cadastre du Québec, une partie du lot 2 432 431 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 142,6 mètres carrés et une partie du lot 2 435 971 de ce cadastre, d'une superficie

approximative de 12,6 mètres carrés, telles qu'elles sont montrées sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-043-R-1, au prix de 17 400 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie du droit de propriété sans la garantie de qualité et aux autres conditions mentionnés en annexe à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet, d'affecter le produit de la vente de ce terrain à la réserve pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que ces parties de lots ne sont plus affectées à l'utilité publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-22

Confirmation relative à l'utilisation du lot 1 961 628 du cadastre du Québec (route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-159](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De confirmer que le lot 1 961 628 du cadastre du Québec n'est plus affecté à l'utilité publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-23

Entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec DIX-12 inc. (projet de développement résidentiel, secteur Pintendre) et engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

[Document d'aide à la décision DEV-2015-160](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De conclure l'entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec DIX-12 inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-160, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

De s'engager, envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à conserver à l'état naturel une partie du lot 4 492 938 du cadastre du Québec, d'une superficie de 22 250 mètres carrés, aux fins de la compensation environnementale faisant l'objet de l'entente annexée à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-24

Confirmation relative à l'utilisation du lot 2 332 178 du cadastre du Québec (route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas) et affectation du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision DEV-2015-161](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De confirmer que le lot 2 332 178 du cadastre du Québec n'est plus affecté à l'utilité publique et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-25

Entente triennale de collaboration et de visibilité à intervenir avec Festival jazz etcetera Lévis, financement afférent et aide technique

[Document d'aide à la décision DEV-2015-063-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure l'entente de collaboration et de visibilité à intervenir avec Festival jazz etcetera Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-063-R-1, d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente et d'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion à prévoir les sommes afférentes aux dépenses relatives à ce contrat et à son budget de fonctionnement.

D'offrir annuellement l'aide technique d'une valeur de 30 000 \$ à cet organisme pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et d'autoriser les directions concernées à prévoir les sommes afférentes à ces dépenses relatives à cet aide et à leur budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-26

Fermeture temporaire d'une rue et interdiction de stationner pour la *Fête de Saint-Nicolas* (secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-168](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De fermer temporairement une rue pour la tenue de la *Fête de Saint-Nicolas* (secteur Saint-Nicolas), le 5 décembre 2015, tel qu'il est décrit dans la fiche de prise de décision DEV-2015-168, et d'offrir à Revitalisation Village Saint-Nicolas le soutien logistique, tel qu'il est décrit dans cette fiche de prise de décision, selon les disponibilités financières et matérielles des directions

concernées pour le maintien des activités de cet organisme auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-27

Modification de la résolution CV-2015-06-23 « Acquisition des lots 2 296 151 et autres du cadastre du Québec et du lot 5 645 237 de ce cadastre à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels (secteur des rues Aubert et Thomas-Wilson, secteur Pintendre), affectation à l'utilité publique et engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques »

[Document d'aide à la décision BP-2015-030](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De modifier la résolution CV-2015-06-23 « Acquisition des lots 2 296 151 et autres du cadastre du Québec et du lot 5 645 237 de ce cadastre à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels (secteur des rues Aubert et Thomas-Wilson, secteur Pintendre), affectation à l'utilité publique et engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques », par l'ajout au premier alinéa du paragraphe suivant :

- « ➤ de décréter que les lots 5 645 237, 5 645 230 et 5 645 282 du cadastre du Québec sont affectés à l'utilité publique. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-28

Modification de la résolution CV-2015-08-54 « Acquisition des lots 2 356 625 et autres du cadastre du Québec et des servitudes sur les lots 5 714 941 de ce cadastre (prolongement de la rue l'Abbé-Ruel, secteur Saint-Romuald), affectation à l'utilité publique et engagement de la Ville »

[Document d'aide à la décision BP-2015-031](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De modifier la résolution CV-2015-08-54 « Acquisition des lots 2 356 625 et autres du cadastre du Québec et des servitudes sur les lots 5 714 941 et autres de ce cadastre (prolongement de la rue l'Abbé-Ruel, secteur Saint-Romuald), affectation à l'utilité publique et engagement de la Ville », par l'ajout au premier alinéa du paragraphe suivant :

- « ➤ de décréter que les lots 5 650 570, 5 714 943, 5 714 944 et 5 784 976 du cadastre du Québec, sont affectés à l'utilité publique. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-29

Processus d'évaluation de rendement des fournisseurs et des entrepreneurs de la Ville, désignation d'un responsable du processus, modification de la politique d'approvisionnement et désignation d'office d'une personne pour sa réalisation

[Document d'aide à la décision APP-2015-022](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement à mettre en œuvre le processus d'évaluation de rendement des fournisseurs et des entrepreneurs de la Ville, conformément à la fiche de prise de décision APP-2015-022, et d'y assujettir tous les contrats comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus et adjugés après une demande de soumissions.

De désigner le directeur de l'Approvisionnement et en plus, lorsque celui-ci est en congé, absent à la suite d'une maladie ou d'un accident du travail ou en vacances, le coordonnateur de cette direction, à titre de responsable de l'encadrement et de la mise en œuvre de ce processus.

De modifier l'article 1.3.2 (Responsabilités spécifiques) de la Politique d'approvisionnement (P-2003-02) par l'insertion de la responsabilité suivante à la fin du premier alinéa :

« - Il est responsable de l'encadrement et de la mise en œuvre du processus d'évaluation de rendement des entrepreneurs ou des fournisseurs de la Ville. ».

De désigner d'office le maître d'œuvre (soit la personne physique ou morale qui, pour sa compétence technique, est chargée de contrôler, superviser et surveiller l'exécution des travaux ou la fourniture des biens et services prévus aux contrats et de proposer leur réception et leur règlement) ou le chargé de projet agissant à ce titre, pour réaliser l'évaluation de rendement des entrepreneurs et fournisseurs de la Ville, selon le processus.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-30

Financement afférent à la dépense relative à la migration des outils bureautiques

[Document d'aide à la décision TI-2015-016](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

Pour financer la dépense relative à la migration des outils bureautiques, d'affecter un montant de 218 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 5 ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2016 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement

d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-31

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme (exigence d'un permis de construction pour une enseigne d'inauguration, d'un certificat d'autorisation pour le déplacement de ce type d'enseigne et établissement d'un tarif pour la délivrance du permis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-208](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme.

Ce règlement a pour objet d'exiger un permis de construction au coût de 50 \$ pour la construction, l'installation, l'ajout, l'agrandissement, la transformation ou la modification d'une enseigne d'inauguration et un certificat d'autorisation pour le déplacement d'une telle enseigne.

CV-2015-11-32

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-11 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02 (calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville)

[Document d'aide à la décision AGR-2015-017-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-11 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02.

Ce règlement a pour objet d'établir les fréquences et heures des séances ordinaires du conseil de la Ville selon le calendrier annuel adopté par le conseil de la Ville.

CV-2015-11-33

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-12 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02 (calendrier des séances ordinaires du comité exécutif)

[Document d'aide à la décision AGR-2015-018-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-12 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02.

Ce règlement a pour objet d'établir les jours fixés pour la tenue des séances ordinaires du comité exécutif selon le calendrier annuel adopté par le conseil

de la Ville.

CV-2015-11-34

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction (obligation de piliers en bois traité, zone H0413, rues de Calgary, Turin, Sapporo et Oslo, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-209](#)

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction.

Ce règlement a pour objet de permettre uniquement des fondations constituées de piliers en bois traité pour une maison mobile située dans la zone H0413.

CV-2015-11-35

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation du nombre de logements pour les habitations multifamiliales isolées et suppression du contingentement pour ces habitations et les habitations collectives dans la zone H1110, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-225](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser un maximum de 10 logements au lieu d'un maximum de 4 logements pour l'usage H10 (habitation multifamiliale isolée) et de supprimer la restriction concernant le nombre maximal d'endroits destinés à des usages H10 et H13 (habitation collective) dans la zone H1110.

CV-2015-11-36

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-15 de tarification pour certains biens et services de la Ville offerts par les directions des Finances, des Communications et des Affaires juridiques et du greffe

[Document d'aide à la décision FIN-2015-040](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-15 de tarification pour certains biens et services de la Ville offerts par les directions des Finances, des Communications et des Affaires juridiques et du greffe.

Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable à l'acquisition de biens, la confection de documents en matière d'évaluation, les chèques retournés, le remboursement de taxes, le paiement électronique devant être traité manuellement ainsi que le paiement en ligne des constats d'infraction.

CV-2015-11-37

Adoption du Projet de règlement RV-2015-15-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction (obligation de piliers en bois traité, zone H0413, rues de Calgary, Turin, Sapporo et Oslo, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-209](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-15-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-209.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-38

Adoption du Projet de règlement RV-2015-15-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation du nombre de logements pour les habitations multifamiliales isolées et suppression du contingentement pour ces habitations et les habitations collectives dans la zone H1110, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-225](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-15-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-225.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-39

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-92 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (rue de la Fabrique, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-250](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-92 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-08-69.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-40

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-15-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (développement résidentiel à l'intersection de l'avenue Atkinson et de la route du Président-Kennedy, zone M2887, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-252](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-15-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-09-60.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-41

Adoption du Règlement RV-2015-14-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone R2914 située de part et d'autre d'une partie de la rue des Moissons, à proximité de la bretelle de la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-246](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet, d'interdire, dans la zone R2914, les usages du groupe C1, d'y autoriser les usages de la classe d'usages C300 et de prévoir des normes applicables à ces usages, de même que de prévoir que l'article 535 de ce règlement, relatif à la zone R2914 (de la section II, dispositions spécifiques à certains lots) est modifié en conséquence, pour tenir compte du retrait des usages du groupe C1 et de l'ajout de la classe d'usage C300 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2015-14-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-09-20.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-42

Adoption du Règlement RV-2015-14-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction (capacité portante des sols, lots 2 696 336 et autres du cadastre du Québec, situés en bordure des rues d'Anjou et de la Lorraine, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-255](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'exiger, sur les lots 2 696 336, 2 696 338, 2 696 350, 2 696 353 et 3 977 771 du cadastre du Québec, des fondations munies de pieux suivant des plans de conception et d'installation signés et scellés par un ingénieur ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2015-14-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-09-17.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-43

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2015-11-44

Félicitations à Diffusion culturelle de Lévis

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Diffusion culturelle de Lévis pour avoir remporté le prix du Conseil des arts et des lettres du Québec pour s'être démarqué par la force de ses activités de développement de public et de mise en marché au cours de l'année artistique 2014-2015, par le Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-45

Félicitations aux membres du personnel de la Ville, au comité consultatif d’embellissement du paysage du territoire de la Ville et aux différents partenaires concernés de la Ville

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé à l’unanimité

De féliciter les membres du personnel de la Ville, le comité consultatif d’embellissement du paysage du territoire de la Ville et les différents partenaires concernés de la Ville pour avoir remporté un 4^e fleurons lors du *Dévoilement officiel de la 10^e édition des Fleurons du Québec*, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2015-11-46

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose une correspondance relativement à la demande de démolition de l’immeuble situé au 7, rue Gagnon (Fort numéro 3, secteur Lévis).

CV-2015-11-47

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 22 heures 13, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
